

2020-12-23

Canadian Criminal Real Time Identification Services

Services canadiens d'identification criminelle en temps réel

New Ink & Roll Fingerprinting Requirements Outside of Canada

Les nouvelles exigences à la prise d'empreintes digitales à l'encre à l'extérieur du Canada

Further to the Communiqué sent on November 5th, 2020, regarding Ink and Roll Fingerprint Requirements Outside of Canada, the RCMP's Canadian Criminal Real Time Identification Services (CCRTIS) would like to inform you of recent developments. We want you to know that we have heard your feedback, comments and concerns. As a result, we have brought these concerns to the attention of the RCMP Departmental Security Branch for their consideration.

After further consultation and careful consideration, it has been decided that due to the various situations in multiple countries where police services and/or embassies do not take fingerprints for civil purposes, CCRTIS will extend the list of officials authorized to take fingerprints outside of Canada, to the following:

- Police Service;
- Embassies / Consulate;
- Government Department;
- Notary of the Public.
- Foreign Private Fingerprinting Company (PFC) with a

Pour faire suite au communiqué envoyé le 5 novembre 2020 au sujet des exigences relatives aux empreintes digitales à l'extérieur du Canada, les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) de la GRC aimeraient vous informer des développements récents. Nous voulons que vous sachiez que nous avons entendu vos commentaires et vos préoccupations. Par conséquent, nous avons porté ces préoccupations à l'attention de la Direction de la sécurité ministérielle de la GRC pour qu'elle les examine.

Après d'autres consultations et un examen attentif, il a été décidé qu'en raison des diverses situations dans plusieurs pays où les services de police et/ou les ambassades ne prennent pas les empreintes digitales à des fins civiles, le SCICTR élargira la liste des agents autorisés à prendre des empreintes digitales à l'extérieur du Canada comme suit :

- Service de police;
- Ambassades et consulats;
- Ministère du gouvernement;

Memorandum of Understanding (MOU) with an accredited Canadian Private Fingerprinting Company (PFC); or

-Foreign PFC with an MOU with a local police force or government department.

If fingerprints are not available from one of the specified agencies or departments, clients may submit fingerprints taken by a third party, provided that one of the acceptable providers authenticates the hard copy of the fingerprints form by signing the document.

Fingerprints may be submitted using the RCMP approved form C-216C (PDF copy attached), or an alternative such as the FBI's Standard Fingerprint Form FD-258FBI, or local alternative.

It is important to note that the PFCs will continue to be held accountable for Quality Assurance and Compliance.

Please find attached the new policy pertaining to Ink and Roll Fingerprint Requirements Outside of Canada, effective immediately – the revised Accreditation Policy will be officially released in its entirety in 2021.

Should you have any questions, please contact the Canadian Criminal Real Time Identification Services (CCRTIS) at:

CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca.

-Notaire du Public.

-Entreprise privée digitale étrangère (EPD) avec un protocole d'entente avec une société canadienne de dactyloscopie privée accréditée par la GRC; ou

-l'entreprise privée d'empreinte digitale (EPD) étrangère avec un protocole d'entente avec un service de police local ou un ministère.

Si les empreintes digitales ne sont pas disponibles auprès de l'un des organismes ou départements spécifiés, les clients peuvent soumettre des empreintes digitales prises par un tiers, à condition que l'un des fournisseurs acceptables authentifie la copie papier du formulaire d'empreintes digitales en signant le document.

Les empreintes digitales peuvent être soumises en utilisant le formulaire C-216C approuvé par la GRC (copie PDF ci-jointe), ou une alternative telle que le formulaire standard FD-258FBI du FBI, ou une alternative locale.

Il est important de noter que les EPD seront responsables de l'assurance de la qualité et de la conformité.

Veuillez trouver ci-joint la nouvelle politique relative aux exigences relatives aux empreintes digitales à l'extérieur du Canada qui entre en vigueur immédiatement – la Politique d'accréditation révisée sera officiellement publiée dans son intégralité en 2021.

Si vous avez des questions, s'il vous plaît veuillez contacter les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) à l'adresse: CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca.

Alison Ste. Marie,



Director, Operational Support and Client Services / Directrice, Soutien opérationnel et
service à la clientèle

Canadian Criminal Real Time Identification Services (CCRTIS) /
Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR)